

Impacts du règlement

Les modifications proposées par le projet de loi n'ont pas d'impact social, y compris démographique, ni sur la sécurité nationale et les relations extérieures, ainsi que sur le cadre de vie et l'environnement naturel et le développement régional. Il n'y a pas non plus d'impact sur l'organisation des agences de l'État et des gouvernements locaux.

La mise en œuvre du règlement se traduira par une harmonisation de la législation estonienne sur les radiocommunications avec la législation internationale (sur les radiocommunications). Le respect des exigences énoncées dans le règlement empêchera les interférences et garantira l'interopérabilité et l'utilisation sûre des équipements radio.

Le règlement est sans préjudice des droits des personnes qui utilisent actuellement des fréquences radio, étant donné que l'introduction d'exigences techniques supplémentaires pour les équipements radioélectriques utilisés sur la base d'une autorisation de fréquence et la modification des exigences existantes n'affecteront pas la validité des autorisations de fréquences existantes et les exigences qui y sont énoncées.